



Elections législatives partielles 6^{ème} circonscription

Par décret du 13 avril 2021, les électeurs de la sixième circonscription législative du Pas-de-Calais sont convoqués le dimanche 30 mai 2021 et, en cas de second tour, le dimanche 6 juin 2021, en vue de procéder à l'élection du député de leur circonscription à l'Assemblée nationale.



Chers parents,
Si votre enfant est concerné par une nouvelle inscription, je vous demande de m'en informer dès que possible par un mail de préférence (ce.0622961g@ac-lille.fr) ou de téléphoner à l'école (03 21 39 24 57, le répondeur reste disponible si je ne réponds pas) en me précisant :

- 1) Le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant
- 2) Le nom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone des parents

Pour rappel, il est inutile de réinscrire un enfant déjà scolarisé à l'école du RPI.

Tous les enfants nés en 2019 et ayant 2 ans à la date de la rentrée scolaire sont susceptibles d'être inscrits, dans la limite des places disponibles.
Les familles extérieures aux communes d'Enquin lez Guinegatte et d'Erny doivent avant l'inscription obtenir l'autorisation de M. le Président du RPI (à la mairie d'Enquin mairie-enquin@orange.fr).

Je vous contacterai ensuite pour vous indiquer les modalités et vous faire parvenir les documents nécessaires.
Je vous invite à transmettre cette information à toute famille qui n'a pas encore d'enfant dans l'école et qui souhaite faire une demande d'inscription.

Le directeur, F. Gauthier

Elections régionales et départementales

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Les bureaux de vote étant dédoublés (un bureau pour les élections régionales et un bureau pour les élections départementales dans chaque commune déléguée) la commune a demandé une dérogation au Préfet pour que le bureau de vote d'Enquinegatte se tienne à la salle des fêtes d'Enquinegatte, et le bureau de vote d'Enquin les Mines se tienne dans la Maison des services publiques.

Ouverture des mairies au public

Mairie d'Enquin lez Guinegatte :

Lundi 8h-12h—15h-18h

Mardi, mercredi, jeudi 8h-12h—14h-18h

Vendredi 8h-12h—15h-19h

Mairie annexe d'Enquinegatte :

Lundi de 17h-19h

Mercredi de 9h-10h

Samedi de 9h-11h



La course cycliste « les 4 jours de Dunkerque » initialement prévue du 4 au 9 mai est annulée sur décision du Préfet du Nord compte tenu de la situation sanitaire et des mesures prises pour lutter contre la COVID-19.

Nous remercions les signaleurs de la commune qui avaient répondu favorablement à notre sollicitation pour participer à la sécurité de cette course.

Votre bulletin d'informations

EDITO



Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 06 avril 2021, le conseil municipal a procédé au vote du budget pour l'année 2021, qui s'équilibre en fonctionnement à 1 500 473 € et 972 839 € en investissement .

Traduction de cette politique financières, plusieurs décisions volontaristes ont été prises par les membres du conseil municipal :

- Reconstitution de l'aide accordée aux jeunes primo –accédants pour une acquisition immobilière, qui cumulée avec celles de la Région Haut de France et de la Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer peut atteindre 12 000 € . Pour connaître les conditions d'éligibilité il convient impérativement de se rapprocher du Guichet Unique d'Information de l'Habitat (GUIHA) au 03 74 18 22 20 ou guih@ca-psy.fr.
- Bonification accordée pour l'achat de vélos électriques ou classiques en complément du dispositif mis en place par la CAPSO et dont les modalités vous sont indiquées en détail dans cette édition de Tandem.
- Examen et attribution des subventions au milieu associatif suivant les dossiers reçus. Compte tenu du contexte sanitaire, certaines subventions ont été réévaluées à la baisse suite au manque d'activités, **mais en cas de reprise d'un fonctionnement normal, nous serons très attentifs aux besoins de notre tissu associatif afin de ne pas mettre nos associations en péril financier.**

Au niveau du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) et compte tenu de l'incertitude sanitaire, il n'y aura pas en cette année 2021 de repas des aînés, toutefois le contenu des colis de fin d'année sera revalorisé.

Hervé DUPONT, Maire d'Enquin lez Guinegatte



Mai 2021

Les Echos du conseil

Infos

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



Le budget d'une commune

LE FONCTIONNEMENT	
LES RECETTES	LES DEPENSES
<ul style="list-style-type: none"> • Transferts de charges : Transferts de compétences de la CAPSO • Prestations de services dont locations des immeubles • Dotations de l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement • Impôts locaux et taxes 	<ul style="list-style-type: none"> • Charges à caractère général dont les travaux d'entretien de la voirie • Charges de personnel • Charges de gestion courante dont participation au RPI • Intérêts des emprunts • Dotations aux amortissements

L'INVESTISSEMENT	
LES RECETTES	LES DEPENSES
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat excédentaire de l'investissement de l'année précédente • Solde excédentaire du fonctionnement de l'année précédente • Emprunts souscrits • Dotations et subventions de l'Etat, de la Région, du Département, des autres partenaires • Fonds de compensation de la TVA 	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement de la part du capital des emprunts • <u>Dépenses d'équipement</u> : Travaux en cours : création de voirie, rénovation ou construction de bâtiments, acquisition de mobilier, matériel, rénovation de l'éclairage public...

Vote du budget primitif 2021

FONCTIONNEMENT 2021	
RECETTES	DEPENSES
1 500 473 €	1 500 473 €
Recettes réelles	Dépenses réelles
1 090 291 €	1 500 473 €
Résultat reporté de 2020	
410 182 €	

INVESTISSEMENT 2021	
RECETTES	DEPENSES
972 839 €	972 839 €
Restes à réaliser	Restes à réaliser
151 024 €	399 577 €
Résultat reporté 2020	Remboursement du capital des emprunts
312 370 €	128 819 €
Affectation du résultat de 2020	Dépenses d'équipement
300 000 €	444 443 €
Récupération d'une fraction de TVA	
Subventions	
209 445 €	

Résultat reporté 2020 410 182 €	+	Affectation du résultat de 2020 300 000 €	=	Résultat de clôture 2020 710 182 €
------------------------------------	---	--	---	---------------------------------------

Les dépenses d'équipement programmées en 2021

AMENAGEMENT	149 067 €	BATIMENTS	86 817 €	VOIRIE	56 435 €
Parking salle des fêtes d'Enguinegatte		Etude extension salle des fêtes d'Enguinegatte		Ecluse rue du Mont Pouret	
Clôture espace jeux		Rénovation thermique salle des fêtes Enquin		Adoucis rue du Château d'Eau	
Jeux et mobilier		Travaux restants salle multi activités		Borduration Allée des Galibots	
Espaces verts/plantations		Serrures bâtiments communaux		Trottoirs rue des Templiers	
Eclairage public du parking et de l'espace jeux		SECURITE	59 664 €	OUTILLAGE	45000 €
		Rénovation Eclairage public Corons-rue E Hermand-rue du Mont Pouret		Tracteur	
		Sécurisation des équipements sportifs		Matériel voirie	
		Clôture terrain Eglise St Germain			
CIMETIERE	21 728 €				
Columbariums Enguinegatte et Enquin					
Reprise de concession					

Vote des taux d'imposition 2021

En raison de la suppression de la taxe d'habitation, la commune va percevoir la part départementale de la Taxe sur le Foncier Bâti dont le taux est de 22,26%

Le taux de 22.04 % sera donc porté à 22.04% + 22.26% soit 44.30 %

Vote des taux moyens à l'unanimité

	Base 2021	Taux	Produits attendus
Taxe foncière bâti	735 300 €	44.30 %	325 738 €
Taxe foncière non bâti	135 300 €	33,40%	45 190 €
			370 928 €

Pas d'augmentation des taux d'imposition hormis le lissage décidé à la création de la commune nouvelle.

Aide à l'acquisition d'un vélo

La CAPSO va mettre en place à partir du 1^{er} mai 2021 une aide pour l'achat vélo pour tous les résidents du territoire dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale de 50 000 €.

Cette aide de 20 % du prix d'achat arrondi à la dizaine d'euros supérieur est plafonnée à 150 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et 100 € pour un vélo "classique".

Afin de favoriser l'économie et le commerce locale et dans une logique de mutualisation des différents outils de développement territorial, la CAPSO a fait le choix d'octroyer cette aide sous forme de chèques Happy Kdo.

Les communes ont la possibilité également d'octroyer une aide communale à l'achat (qui n'est pas nécessairement conditionnée à celle de la CAPSO).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une aide à l'acquisition d'un vélo sous les mêmes conditions d'éligibilité que la CAPSO à savoir :

- Etre résidant de la commune
- Sans conditions de revenus
- Avoir acquis son vélo auprès d'un professionnel implanté sur le territoire de la CAPSO
- Avoir fait la demande de subvention dans les 2 mois suivant l'achat du vélo
- Limité à un dossier par foyer fiscal ,dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée soit 4000 €, et arrête le montant de l'aide à :

-20 % du prix d'achat arrondi à la dizaine d'euros supérieur, plafonnée à 150 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

-20 % du prix d'achat arrondi à la dizaine d'euros supérieur, plafonné à 100 € pour un vélo "classique"

Cette aide n'est pas conditionnée à celle de la CAPSO et sera versée sous forme de virement bancaire à l'usager.